

Suite à une réunion de travail du Conseil Municipal, les zones pré-sentées pour faire partie des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) sont les Zones A (agricoles) des sections 53-54-55-56 et 58 ainsi que les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) de la commune.

Les plans sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture jusqu'au mardi 06 février 18h.